

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## Ville de Metz Modification n°7 du PLU

Par arrêté n° 2016-EPU/PLU-02 du 17/05/2016 le Maire a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification n°7 du Plan Local d'Urbanisme. Ce projet porte sur :

1. Adaptation des limites de zonages et de certains aspects réglementaires concernant les opérations ZAC de Bon Secours et du projet urbain de la Caserne Desvallières :
  - 1.1. Projet urbain "Bon Secours" – Création de la zone UBE et adaptations du règlement de zone UB.
  - 1.2. Projet urbain "Desvallières" – Intégration de la zone UYM1 dans la zone UCA7 existante et la zone UCC30 nouvellement créée, et adaptations du règlement de zone UC.
2. ZAC du Parc du Technopôle - Ouverture partielle à l'urbanisation de la zone 2AU13.
3. Adaptations réglementaires mineures :
  - 3.1. Rue de la Poulue – Intégration partielle de la zone UYE4 dans la zone UIL14.
  - 3.2. Rue du Cambout – Intégration partielle de la zone UYA5 dans la zone UAC1.
  - 3.3. Annexe aux articles 12 des règlements de zone (stationnement) – Intégration des nouvelles obligations légales en la matière, création d'un plan de périmètre de proximité aux gares et TCSP.
  - 3.4. Technopôle, bd de la Défense – Suppression d'une zone de plantation à réaliser.
  - 3.5. Prise en compte des risques – Mise à jour des périmètres de protection selon les derniers "porter à connaissance" des services l'Etat, clarification des nomenclatures et dispositions réglementaires du PLU en la matière, intégration du périmètre de protection du captage d'eau dans le règlement et les annexes.
  - 3.6. Emplacement réservé 4-2 – Suppression d'une partie caduque de l'emplacement réservé 4-2.
  - 3.7. Zone 1AUP – Adaptations du règlement de zone.
  - 3.8. Zone UYE6 (Avenue de Blida) – Adaptations du règlement de zone.
  - 3.9. Zone UYE1 (Rue Xavier Roussel) – Adaptations du règlement de zone.
4. Corrections d'erreurs matérielles :
  - 4.1. Emplacement réservé 3-50 – Rectification d'une erreur matérielle: intégration des effets de la procédure de mise en compatibilité n°2 du PLU (DCM du 29/11/2012): mise à jour sur les plans de zonages des limites de l'emplacement réservé 3-50.
  - 4.2. Avenue de Strasbourg – Rectification d'une erreur matérielle: suppression d'une marge de recul minimale en doublon sur le règlement graphique.
  - 4.3. Rue des Alliés – Rectification d'une erreur matérielle: suppression d'un chevauchement de zonage.
  - 4.4. Rue Charlotte Jousse – Rectification d'une erreur matérielle: suppression d'un chevauchement de zonage.
  - 4.5. Pont Jean Monnet – Rectification d'une erreur matérielle: rectification d'une indéfinition de zonage.
  - 4.6. Recul par rapport aux grands axes de circulation – Rectification d'une erreur matérielle: suppression d'une ambiguïté d'écriture.
  - 4.7. Règles d'implantation des constructions dans les zones UI et UH – Rectification d'une erreur matérielle: suppression de plusieurs ambiguïtés d'écriture.

M. Michel LOHIER a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Mme la Présidente du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Un exemplaire du dossier de modification n°7 du PLU de METZ, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, ouvert, côté et paraphé par le Commissaire Enquêteur, seront déposés durant 30 jours consécutifs, **du 6 juin 2016 au 5 juillet 2016 inclus** sur les sites suivants, où chacun pourra en prendre connaissance à l'exception des jours fériés :

- Bureau d'accueil de l'Hôtel de Ville, 1, place d'Armes, 57036 METZ, de 8h à 12h30 et de 13h30 à 18h du lundi au vendredi.
- Bureau d'accueil du Pôle Urbanisme de la Ville de Metz, 144 route de Thionville, 57070 METZ, de 8h à 12h et de 14h à 18h du lundi au vendredi.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à l'attention de M. le Commissaire Enquêteur à l'adresse suivante : Pôle Urbanisme de la Ville de Metz – 144 route de Thionville 57050 METZ avec la mention « Modification n°7 du PLU ».

Le commissaire-enquêteur recevra :

- à l'Hôtel de Ville, 1 place d'Armes, le 6 juin 2016 de 9h30 à 12h, le 15 juin 2016 de 14h30 à 17h30, le 1er juillet 2016 de 9h30 à 12h, et le 5 juillet 2016 de 14h30 à 17h30
- au Pôle Urbanisme de la Ville de Metz, 144 route de Thionville, 57070 METZ, le 23 juin 2016 de 14h30 à 17h30.

La Ville de Metz est responsable du projet de modification n°7 du PLU de METZ.

Le Conseil Municipal de la Ville de METZ est autorité compétente pour approuver ce projet.